

CHRONIQUE
CONSTITUTIONNELLE FRANÇAISE

(1^{er} mai – 30 juin 2008)

181

REPÈRES

7 mai. « Je suis tombée dans la marmite de la politique. Je n'y étais pas préparée », déclare Mme Bruni-Sarkozy à *Paris Match*.

11 mai. M. Besancenot est l'invité de M. Drucker à *Vivement Dimanche* sur France 2.

16 mai. « Sarkozy veut exercer le seul job qu'on lui a toujours refusé, Matignon. C'est quand même le seul qui a été obligé de passer par l'Élysée pour devenir Premier ministre ! » Ce propos de M. Borloo, rapporté par *Le Canard enchaîné*, le 21 courant, vaudra à l'intéressé le prix de l'Humour politique 2008.

17 mai. M. Morin est élu président du Nouveau Centre au congrès de Nîmes (Gard).

23 mai. « Donnons une chance à la réforme » : 17 députés socialistes signent un appel dans *Le Monde*.

24 mai. Le président Sarkozy assiste, en spectateur, à la finale de la Coupe de France de football, sans remettre la coupe aux vainqueurs.

27 mai. M. Sarkozy et son épouse se rendent au marché de Rungis (Val-de-Marne) à la rencontre de « la France qui se lève tôt ».

28 mai. M. Charasse est exclu du PS. Il adhère au groupe sénatorial du RDSE.

1^{er} juin. Sur RTL, M. Hortefeux observe que « la diversité ne doit pas empêcher la solidarité et la cohésion gouvernementales ». Le Premier ministre « est le garant de cette solidarité ». L'UMP a vocation « à stimuler le gouvernement ». Quant au « septuor », il s'agit d'un « échantillon représentatif du gouvernement ».

« Il faut un Sénat plus rebelle », affirme M. Raffarin sur Canal +.

4 juin. Le président Sarkozy déjeune avec M. Chirac au restaurant Chez Thiou à Paris.

15 juin. Le mouvement Cap 21 de Mme Lepage devient un parti associé au MoDem, au terme de son congrès de Nanterre (Hauts-de-Seine).

16 juin. M. Jean Sarkozy est élu président du groupe UMP au conseil général des Hauts-de-Seine.

19 juin. M. Bel, président du groupe

socialiste au Sénat, dénonce, dans *Le Monde*, « la majorité sénatoriale inamovible ».

Un groupe d'officiers généraux, dénommé « Surcouf », critique, dans les colonnes du *Figaro*, la réforme des armées : « une espérance déçue ».

20 juin. Le ministre de la Défense rappelle ces derniers dans *Le Figaro* au « devoir de réserve. Chacun doit avoir la loyauté de mettre en œuvre les décisions prises par le pouvoir élu par le peuple, car nous sommes en République ».

M. Mauroy, ancien Premier ministre (1981-1984), est mis en examen à Lille à propos d'un emploi fictif présumé de Mme Cohen-Solal.

Au Conseil européen de Bruxelles, M. Sarkozy estime que la Commission européenne porte une part de responsabilité dans le refus du peuple irlandais d'approuver le traité de Lisbonne.

Sur Canal +, M. Raffarin se prononce pour la « diversité » au sein du parti majoritaire : « une UMP monolithique est une UMP fragile ».

21 juin. Dans un entretien à *Libération*, Mme Bruni-Sarkozy constate : « Mes réflexes épidermiques sont de gauche. Ce n'est pas une idéologie, ni un système. »

22 juin. M. Moussaoui est élu à la présidence du Conseil français du culte musulman. Il succède à M. Boubakem. M. Bernheim devient grand rabbin de France en remplacement de M. Sitruk. M. Chevènement est élu président du Mouvement républicain et citoyen (MRC).

23 juin. Israël est « l'une des plus authentiques démocraties du monde... Le peuple français sera toujours [à ses côtés] quand son existence sera menacée », déclare M. Sarkozy à la Knesset à Jérusalem.

Une première « assemblée générale » des députés et sénateurs socialistes se tient à Paris.

24 juin. Nouvel exilé fiscal : M. Ducasse est naturalisé monégasque, annonce *Le Figaro*.

25 juin. M. Séguin, Premier président de la Cour des comptes, met en cause la charge des intérêts de la dette publique, proche de 65 % du PIB, soit 2 000 € par an et par Français employé, qui « réduit à néant nos marges de manœuvre ».

26 juin. En déplacement à Limoges (Haute-Vienne), M. Sarkozy s'interroge sur les structures territoriales en France.

29 juin. M. Arthuis, sénateur de la Mayenne (UC-UDF), réunit au Sénat ses partisans en vue de la création d'un troisième centre.

M. Besancenot pose à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) les bases du Nouveau Parti anticapitaliste (NPA) en vue de « contester l'hégémonie du PS sur le restant de la gauche ».

30 juin. Le tribunal correctionnel de Paris déboute Mme Royal de sa plainte en diffamation contre les auteurs de l'ouvrage *La Femme fatale* concernant un passage relatif à ses enfants.

Le chef de l'État, se rendant à France Télévisions, est accueilli par des manifestants. Il met en cause le service public de l'audiovisuel.

AMENDEMENT

V. Bicamérisme.

ASSEMBLÉE NATIONALE

– *Circonscriptions*. La ministre de l'Intérieur indique celles dont la population est inférieure de plus de 20 % à la moyenne départementale, au vu du recensement de 1999. Elles sont au nombre de 11 : Alpes-

Maritimes, 8^e; Bouches-du-Rhône, 3^e; Haute-Garonne, 4^e et 8^e; Ille-et-Vilaine, 6^e; Paris, 3^e et 15^e; Yvelines, 6^e; Var, 1^{re} et 2^e; et Guyane, 1^{re} (AN, Q, 17-6).

Au surplus, un autre tableau fait état du nombre des députés attribué à chaque département depuis 1945 (*ibid.*). À cet égard, seul le Territoire de Belfort a été représenté par un seul député de 1876 à 1881 et de 1889 à 1910 (*ibid.*) (cette *Chronique*, n° 126, p. 184).

– *Composition*. Au scrutin de ballottage, M. Estrosi (UMP) a recourvé, le 25 mai, son siège (Alpes-Maritimes, 5^e) (JO, 27-5) et M. Durand (NC) a été élu, le 1^{er} juin (Rhône, 11^e) (*ibid.*, 3-6) (cette *Chronique*, n°s 123 et 126, p. 186 et 189).

– *Parlement des enfants*. Pour la 14^e fois, 577 enfants de CM2, ainsi que des élèves des 26 autres États membres de l'Union européenne, se sont réunis le 7 juin. Quatre propositions de loi ont été adoptées.

V. *Bicamérisme*. *Contentieux électoral*. *Élections*. *Parlement*. *Parlementaires en mission*. *Partis politiques*. *Révision de la Constitution*. *Session extraordinaire*.

AUTORITÉ JUDICIAIRE

– *Code de l'organisation judiciaire*. Le décret 2008-522 du 2 juin porte refonte de la partie réglementaire (JO, 4-6).

V. *Libertés publiques*.

AUTORITÉ JURIDICTIONNELLE

– *Bibliographie*. Conseil d'État, *Rapport public 2008*, n° 59, La Documentation française; « La réforme du Conseil d'État » (dossier), *RFDA*, 2008, p. 213;

P. Mazeaud, « Menace sur la justice administrative », *Le Monde*, 20-5.

– *Nomination au Conseil d'État*. Par un décret du 27 juin, M. Pinault a été porté à la présidence de la nouvelle section administrative, la section de l'administration (JO, 28-6, @ 86) (cette *Chronique*, n° 126, p. 187).

BICAMÉRISME

– *Bilan de la session ordinaire 2006-2007*. 84 lois ont été adoptées, dont 45 hors conventions internationales. Sur ces dernières, 33 l'ont été par la navette et 12 par l'accord en CMP. Le délai moyen d'adoption des textes s'est élevé à 144 jours. Quant aux amendements, 5 462 ont été déposés et 1 534 adoptés par le Sénat. Le taux de reprise des amendements de ce dernier par l'Assemblée nationale s'est élevé à 92 % (*InfoSénat*, n° 1014, p. I).

– *Effets d'une question préalable*. La loi relative aux organismes génétiquement modifiés a été adoptée en première lecture par les deux assemblées, puis en deuxième lecture par le Sénat avant que les députés ne votent une question préalable; la commission mixte paritaire aussitôt convoquée proposa de reprendre le texte adopté par le Sénat, qui fut ensuite approuvé, et promulgué le 25 juin. Contestée par les sénateurs et les députés socialistes, la régularité de cette procédure a été confirmée par la décision 564 DC du 19 juin. Elle écarte, tout d'abord, la méconnaissance alléguée des règlements qui, selon une jurisprudence constante, « ne saurait avoir pour effet, à elle seule, de rendre la procédure législative contraire à la Constitution » (y compris, en l'espèce, l'article 151-4 RAN qui ne concerne pas le vote des résolutions, seul visé par le

renvoi de l'article 88-4 C aux règlements des assemblées). En premier lieu, le rejet du texte par la question préalable « n'interrompt pas les procédures prévues pour parvenir à l'adoption d'un texte définitif » comme le soutenaient les sénateurs ; ceux-ci invoquaient notamment le précédent du PACS, où le vote d'une exception d'irrecevabilité avait entraîné le dépôt d'un nouveau texte (mais il s'agissait d'une proposition et non d'un projet) : le rejet du texte adopté par le Sénat montrait bien qu'il existait un « désaccord entre les deux assemblées » (art. 45, al. 2 C) ; par conséquent, la CMP pouvait être régulièrement convoquée. En second lieu, les atteintes alléguées au droit d'amendement ont également été écartées. D'une part, ce droit a pu s'exercer en première lecture, puis en deuxième lecture au Sénat, et si les amendements déposés à l'Assemblée nationale n'ont pas pu l'être à ce stade, c'est en raison de la question préalable (opposée par les auteurs de la saisine : *Nemo auditur...*). D'autre part, si l'adoption de cette question préalable remettait en cause l'ensemble du texte, la CMP n'avait pas à examiner les amendements déposés à l'Assemblée en deuxième lecture et non discutés, comme l'affirmaient les députés, car ses dispositions avaient été adoptées conformes (sauf l'article 1^{er} amendé par le Sénat) et la règle de « l'entonnoir » les excluait des « dispositions restant en discussion » visées par l'article 45 C : la CMP n'est chargée que de « proposer un texte », ce qu'elle a fait en se prononçant sur l'article 1^{er} du projet et en reprenant par un vote global les autres articles du texte adopté conforme par le Sénat en deuxième lecture. Quant aux autres restrictions au droit d'amendement dénoncées, elles résultent du 3^e alinéa de l'article 45 C (aucun amendement au texte de la CMP « n'est recevable, sauf

accord du gouvernement »). L'adoption de la question préalable était donc une victoire... à la Pyrrhus.

V. *Amendement. Assemblée nationale. Lois. Question préalable. Sénat.*

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

– *Bibliographie.* B. Chantebout, « Décentralisation et démocratie : l'anti-modèle français », *Mélanges en l'honneur de Slobodan Milacic. Démocratie et Liberté : tension, dialogue, confrontation*, Bruxelles, Bruylant, 2008, p. 773 ; J.-Chr. Lubac, « Les modalités de mise en œuvre d'un groupement européen de coopération territoriale », *La Semaine juridique, Administrations et collectivités territoriales*, n° 18, avril 2008, p. 3 ; G. Marcou, « Le bilan en demi-teinte de l'acte II », *RFDA*, 2008, p. 295.

– *Code général des collectivités territoriales.* Un décret 2008-562 du 17 juin insère de nouvelles dispositions relatives au conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinenge de Guyane (art. D. 4436-1) (*JO*, 18-6).

– *Droit polynésien.* Le décret 2008-597 du 23 juin modifie la partie réglementaire du code de justice administrative (*JO*, 26-6) ; celui (2008-598) de la même date, concerne le référendum local et la consultation des électeurs (*ibid.*). Quant au décret 2008-599 du même jour, il vise le remboursement des communes des dépenses exposées à l'occasion dudit référendum ou de ladite consultation (*ibid.*).

V. *Commissions. Élections locales. Sénat*

COMMISSIONS

– *Commission spéciale*. Le Sénat a constitué une commission spéciale pour l'examen du projet de loi de modernisation de l'économie adoptée par les députés en première lecture; cette commission, qui prend la suite du groupe de travail préparatoire consacré au même objet, est présidée par M. Gérard Larcher (UMP, Yvelines) (*BQ*, 19-6).

– *Sénat*. Une résolution du 4 juin a modifié l'article 7 du règlement pour ajouter un membre à l'effectif de la commission des finances et à celui de la commission des lois pour tenir compte des deux sièges créés par la LO du 21 février 2007 à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin (cette *Chronique*, n°122, p. 206). Cette modification a été déclarée conforme: décision 565 DC du 26 juin.

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

– *Bibliographie*. D. de Béchillon (coord.), « Le pouvoir normatif du juge constitutionnel », *CCC*, n°24, 2008, p. 78; D. Ribes, « L'incidence financière des décisions du juge constitutionnel », *ibid.*, p. 104; J. Arrighi de Casanova, « Pouvoir normatif du CC et stabilité de la loi », *ibid.*, p. 109; S. Pinon, « Les démêlés du juge constitutionnel avec le principe de la *primauté* du droit communautaire », *AJDA*, 2008, p. 1077; G. Alberton, « Peut-on dissocier exception d'inconstitutionnalité et exception d'inconventionnalité? », *ibid.*, p. 967; P. Cassia, « La rétention de sûreté: une peine après la prison », *Commentaire*, n°122, 2008, p. 569.

– *CCC*. N°24, Dalloz, 2008.

– *Chr. RFDC*, 2008, p. 283.

– *Notes*. Y. Mayaud, sous 2008-562, *D*, 2008, p. 1359; D. Turpin, 2008-557 DC, *ibid.*, p. 1638; B. Toulemande, 2008-241/251/261, *AJDA*, 2008, p. 1154.

– *Certification des comptes 2007*. La Cour des comptes a levé, le 21 mai, sa réserve de l'an dernier après modification du référentiel comptable du Conseil (*L'Hémicycle*, 28-5) (cette *Chronique*, n°123, p. 193).

– *Contrôle de constitutionnalité*. Soucieux de ménager le Parlement, le Conseil, après avoir censuré une disposition de la loi sur les OGM pour incompétence négative (564 DC), l'a invité à corriger l'erreur d'aiguillage en retardant au 1^{er} janvier 2009 la date à laquelle la déclaration d'inconstitutionnalité prendrait effet; un recours étant présentement formé contre la France devant la Cour de Luxembourg pour transposition incomplète de directives communautaires afférentes. Bref, il importait de limiter « des conséquences manifestement excessives » de la décision (cons. 58).

– *Décisions*. V. tableau ci-après.

– *Membres de droit*. Les *coprincipes*, toute révérence gardée, ont participé à la seule séance du 19 juin (564 DC). M. Chirac a été entendu à nouveau (cette *Chronique*, n°125, p. 164) à deux reprises, les 30 avril et 24 juin, cette fois-ci en qualité de témoin dans l'affaire de la Sempap. Il a été entendu, le 16 juin, derechef, à propos de celle des chargés de mission de la Ville de Paris (cette *Chronique*, n°125, p. 160). Une perquisition a été menée, le 3 juin, au cabinet de M^e Jean Veil, avocat de l'ancien chef de l'État, et une autre, la veille, au siège de la

7-5 2008-210 L. Délégation (JO, 22-5). V. *Pouvoir réglementaire*.

19-6 2008-564 DC. Loi relative aux organismes génétiquement modifiés (JO, 26-6). V. *Amendement. Bicamérisme. Constitution. Libertés publiques. Lois et ci-dessous*.

26-6 AN. Eure-et-Loir, 1^{re} à AN, Val-d'Oise, 8^e (JO, 8-7). V. *Contentieux électoral et ci-dessous*.

2008-565 DC. Règlement du Sénat (JO, 5-7). V. *Commissions*.

186

DGSE, concernant un éventuel compte bancaire au Japon (*Le Figaro*, 7/8-6). Quant à M. Giscard d'Estaing, il a passé en revue à Calvi (Haute-Corse) un détachement de la Légion étrangère, le 19 mai, commémorant le 30^e anniversaire de l'opération de parachutage sur Kolwezi (Rép. dém. du Congo) en vue de la libération de civils européens. Invité sur Canal +, le 1^{er} juin, il s'est interrogé sur la conception présidentielle de M. Sarkozy (*Le Figaro*, 2-6) et n'a pas hésité à lui prodiguer ses conseils en vue de la présidence de l'Union européenne: il faut qu'elle « soit modeste » ; présider « ne veut pas dire qu'on a le pouvoir de décider à la place » du Parlement européen ou de la Commission (*Le Parisien*, 29-6). À l'opposé, M. Chirac, à l'occasion de son premier entretien avec la presse, a estimé: « C'est pour moi un principe et une exigence républicaine. Je n'ai pas vocation à critiquer, ni à donner de conseils à mon successeur » (*Le Figaro*, 6-6).

– *Observations*. À l'issue de l'examen du contentieux auquel les élections législatives de 2007 ont donné lieu (cette *Chronique*, n° 126, p. 192), le Conseil s'est livré le 29 mai (JO, 4-6) à d'utiles réflexions. De manière solennelle, il a proclamé qu'« il est désormais impératif de procéder [au] découpage » des circonscriptions électorales (cette *Chro-*

nique, n° 116, p. 196). De même, il a souhaité une modification de la liste des inéligibilités et une réglementation des inscriptions figurant sur les bulletins de vote. Au surplus, vingt ans après l'entrée en vigueur de la loi du 11 mars 1988 sur la transparence financière, il s'est prononcé pour un assouplissement de la sanction retenue; l'inéligibilité pouvant « revêtir un caractère disproportionné, surtout lorsqu'elle touche des candidats élus dont la bonne foi ne paraît pas en cause ».

– *Président*. M. Debré a publié un nouvel ouvrage: *Les Oubliés de la République*, chez Fayard (cette *Chronique*, n° 126, p. 192). À l'occasion de sa promotion, il s'est prononcé sur le projet de révision soumis au Parlement: « Je ne voudrais pas qu'au nom d'une modernisation peut-être nécessaire, on aboutisse à un retour aux errements que nous avons connus autrefois et qu'au prétexte d'aller vers une VI^e République, on en revienne aux pratiques de la III^e ou de la IV^e » (entretien au *Nowvel Observateur*, 5-6). Sur les médias, il devait réitérer sa conception de gardien de la Constitution de 1958, dont le « grand mérite » est d'avoir « fait complètement oublier les dysfonctionnements des régimes précédents » (Canal +, 8-6). M. Paillet, porte-parole de l'UMP, a déploré que le président du Conseil constitutionnel

« sorte de sa réserve... Il ne faudrait pas que ce type d'intervention porte atteinte à l'impartialité et à l'autorité d'une institution qui est un rouage indispensable de notre équilibre démocratique » (*Le Figaro*, 9-6). Bref, pour M. Debré, il importe de « ne pas changer les fondamentaux » de la V^e République (entretien au *Figaro*, 17-6).

– *Procédure*. « Vu la Constitution et en particulier la Charte de l'environnement de 2004 » : par ce visa de principe, rappelant celui du 16 juillet 1971, le Conseil a consacré la pleine valeur constitutionnelle de ladite Charte (564 DC) au terme d'une démarche naturelle. V. M. Verpeaux, « Les premiers pas de la Charte de l'environnement de 2004 sur la scène constitutionnelle », *Mélanges Jacqueline Morand-Deville*, Montchrestien, 2007, p. 949.

CONSEIL DES MINISTRES

– *Bibliographie*. J. Germain, « Le conseil des ministres franco-allemand, une institution en voie d'affirmation », *RA*, n° 364, 2008.

V. *Gouvernement. Président de la République*.

CONSTITUTION

– *Bibliographie*. A. M. Le Pourhiet, « Touche pas à mon préambule ! », *Le Figaro*, 25-5 ; F. Mélin-Soucramanien, « La Constitution, le juge et le droit venu d'ailleurs », *Mélanges Slobodan Milacic*, op. cit., p. 177 ; F. Melleray, « De quelques distinctions à opérer à propos de la notion d'applicabilité directe des normes constitutionnelles », *ibid.*, p. 185.

– *Charte de l'environnement de 2004*. V. *Conseil constitutionnel*.

V. Révision de la Constitution

CONTENTIEUX ÉLECTORAL

– *Élection législative partielle*. À la suite de l'annulation de l'élection de M. Gorges (Eure-et-Loir, 1^{re}) (cette *Chronique*, n° 125, p. 167), l'élection partielle qui s'est tenue les 27 janvier et 3 février a, de nouveau, été annulée, le 26 juin, sur la requête de M. Gorges (UMP) qui s'était représenté et avait été battu par Mme Vallet (PS). La société SODICHAR, qui exploite un hypermarché dans la circonscription, est en effet intervenue dans la campagne contre M. Gorges (à qui était imputé l'échec d'une demande d'agrandissement) en mobilisant ses employés, en diffusant des milliers de tracts et en organisant, trois jours avant le second tour, une manifestation à laquelle ses employés ont été amenés par autocars, l'hypermarché étant fermé pour l'occasion. Mme Vallet s'est associée à cette campagne, organisant une visite de l'hypermarché en compagnie de Mme Ségolène Royal venue la soutenir, et elle a participé à la manifestation. Seule concurrente au second tour, elle doit donc « être regardée comme ayant bénéficié d'avantages directs ou indirects d'une personne morale » en contradiction avec l'article L. 52-8 du code électoral, ces avantages prohibés justifiant le rejet de son compte de campagne et son inéligibilité pour un an en vertu de l'article LO 128. Il faut noter que la procédure a connu une innovation : M. Gorges, Mme Vallet et leurs conseils ont été entendus par le Conseil constitutionnel.

V. *Transparence*.

COUR DES COMPTES

– *Bibliographie*. Ph. Séguin, « Résultat et gestion budgétaire de l'État », *Les Annonces de la Seine*, 29-5; Cour des comptes, *Certification des comptes de l'État, exercice 2007*, La Documentation française, 2008.

V. *Conseil constitutionnel. Gouvernement. Parlement. Président de la République*.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

188 – *Conseil européen et présidence française de l'Union européenne*. Les sénateurs en ont débattu le 17 juin et les députés le lendemain.

DROIT ADMINISTRATIF

– *Bibliographie*. J. Waline, *Droit administratif*, Dalloz, 22^e éd., 2008.

DROIT COMMUNAUTAIRE
ET EUROPÉEN

– *Bibliographie*. J. Ziller (sous dir.), *Le Traité de Lisbonne*, La Documentation française, Notices, 2008; Fl. Chaltiel, « Droit constitutionnel européen 2007 », *RFDC*, 2008, p. 339; « Union européenne: les enjeux de la présidence française », *Regards sur l'actualité*, n°340, avril-mai, La Documentation française, 2008; A. Berramdane, « Les frontières de l'Union européenne », *Mélanges Slobodan Milacic, op. cit.*, p. 289; Chr. Grellois, « L'Europe des valeurs, Europe sans frontières ? », *ibid.*, p. 481; Comité des ministres du Conseil de l'Europe, « Premier rapport annuel sur l'exécution des arrêts de la CEDH, 25 mars 2008 », *Les Annonces de la Seine*, 23-6.

– *Finalité de la présidence française de l'Union européenne*. Le Premier ministre a convié à Matignon, le 26 juin, les présidents des groupes politiques de l'assemblée de Strasbourg. « Être concret et dans l'action: voilà la méthode que nous nous sommes fixés avec le président de la République; voici le sens des priorités de la présidence française », a-t-il déclaré au lendemain du non irlandais au traité de Lisbonne (*Le Monde*, 27-6). Le président Sarkozy tiendra des propos identiques sur France 3, le 30 juin (*Le Monde*, 1^{er}-7). Au reste, un logo de ladite présidence a été adopté. Il combine dans un même drapé, les étoiles jaunes sur fond bleu de l'Union et les couleurs nationales (*Le Figaro*, 3-6).

V. *Gouvernement. Loi. Président de la République*.

DROIT CONSTITUTIONNEL

– *Bibliographie*. E. Baudoin, « Le droit constitutionnel et la démocratie à l'épreuve du temps », *Mélanges Slobodan Milacic, op. cit.*, p. 39; F. Borella, *Éléments de droit constitutionnel*, Les Presses de Sciences Po, 2008; J.-Cl. Gautron, « Les apports du droit européen à la théorie et aux pratiques de l'État du droit judiciaire », *Mélanges Slobodan Milacic, op. cit.*, p. 69; F. Hourquebie, « Le contre-pouvoir, enfin connu. Pour une analyse de la démocratie constitutionnelle en termes de contre-pouvoirs », *ibid.*, p. 99; F. Luchaire, « La démocratie par le droit. Présentation de la Commission de Venise », *ibid.*, p. 155.

V. *Constitution. Révision de la Constitution*.

DROIT INTERNATIONAL

– *Bibliographie*. E. Jouannet, « De la personnalité et la souveraineté de l'État dans la Constitution de 1958 », in *La France et le Droit international*, Pedone, 2008, p. 357.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

– *Bibliographie*. CNCCFP, *10^e Rapport d'activité, 2007*, La Documentation française, 2008.

– *Élections partielles*. La majorité a conservé les deux sièges vacants, le 25 mai, avec la réélection de M. Estrosi (Alpes-Maritimes, 5^e) et, le 1^{er} juin, avec l'élection de M. Durand (Rhône, 11^e).

V. Assemblée nationale.

ÉLECTIONS LOCALES

– *Bibliographie*. P. Martin, « Les élections de mars 2008 », *Commentaire*, n°122, 2008, p. 471 ; « Élections 2008 : France de droite, vote de gauche », *RPP*, avril-juin ; G. Le Gall, « L'hégémonie territoriale de la gauche », *ibid.*, p. 13.

– *Abstentions*. Le pourcentage au premier tour des élections locales, en métropole, est dressé du 19 octobre 1947 au 9 mars 2008 (AN, Q, 17-6).

– *Candidats communautaires*. Aux dernières élections municipales, dans les communes d'au moins 3 500 habitants, 1 206 d'entre eux sont entrés en lice, 244 ont été élus, soit une augmentation de plus de 20 % par rapport à 2001, indique la ministre de l'Intérieur (AN, Q, 20-5). En l'absence de dépôt de candidature dans les communes inférieures à 3 500

habitants, le nombre d'élus recensés est de 1 157, dont 394 Britanniques, 288 Belges et 155 Néerlandais (*ibid.*). Il y a lieu de rappeler que les ressortissants communautaires doivent expressément indiquer leur nationalité sur leur bulletin de vote (AN, Q, 3-6).

– *Élections cantonales*. La ministre de l'Intérieur indique, pour chaque département, l'écart entre les cantons le plus et le moins peuplés. L'écart maximal est atteint dans le Var, avec 45,6 (AN, Q, 17-6). Dans le même ordre d'idées, elle dresse, sur un autre tableau, des cantons ayant une population double de la population moyenne des cantons (*ibid.*).

– *Élections municipales*. La ministre de l'Intérieur fournit la liste, par département, des communes ayant un sectionnement électoral : 623 pour un total de 36 676 (AN, Q, 3-6).

V. Collectivités territoriales.

GOUVERNEMENT

– *Bibliographie*. « La révision générale des politiques publiques » (RGPP ; dossier), *RFFP*, n° 102, juin 2008.

– *Certification des comptes de l'État*. Le Premier président de la Cour des comptes a annoncé, le 21 mai, que cette dernière avait certifié les comptes pour 2007, avec 12 réserves, dont 9 substantielles, contre 13 en 2006 (cette *Chronique*, n° 123, p. 193). En revanche, 3 ont été levées. (v. *Conseil constitutionnel. Parlement*).

– *Commodités monétaires*. Un arrêté du 26 mai porte institution d'une régie d'avances auprès du cabinet du Pre-

mier ministre, sous l'aspect de cartes de crédit (*JO*, 5-6 @ 1).

– *Communication*. « Vous êtes impatients ? Nous aussi. » La campagne en vue de la bataille du pouvoir d'achat a été lancée, le 23 juin, par le service d'information du gouvernement, en présence du Premier ministre (*Le Monde*, 25-6) (cette *Chronique*, n° 118, p. 192).

– *Conseil interministériel de la ville*. Il s'est tenu à Meaux (Seine-et-Marne), le 20 juin, à l'occasion du lancement du plan banlieue (*Le Figaro*, 21-6).

190 – *Contrôleur général des lieux de privation de liberté*. M. Delarue, conseiller d'État, a été nommé à cet emploi par un décret du 13 juin (*JO*, 14-6, @ 61) à l'issue de son audition par les commissions des lois de l'Assemblée nationale et du Sénat (cette *Chronique*, n° 125, p. 172).

– *L'adieu aux RG et à la DST*. Un décret 2008-609 du 27 juin crée la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) (*JO*, 28-6) en lieu et place de services créés en 1937 et 1944, sur le modèle du FBI américain.

– *Séminaire*. Le Premier ministre a convié les membres du gouvernement, le dimanche 18 mai, en vue de fixer leur feuille de route pour le second semestre (*Le Monde*, 20-5).

V. *Droit communautaire et européen. Ministres. Premier ministre. Président de la République*.

GROUPES

– *Réception à l'Élysée*. Les députés UMP ont été reçus, le 7 mai, pour le premier anniversaire de son élection par le chef

de l'État qui les a appelés à soutenir ses réformes et à être plus « pugnaces » face à l'opposition. À l'occasion de cette reprise en main, il a également critiqué son prédécesseur et la presse (*BQ*, 9-5). Les sénateurs ont été reçus à leur tour, le 29 mai (*Le Figaro*, 30-5).

V. *Président de la République*.

IMMUNITÉS PARLEMENTAIRES

– *Inviolabilité*. La cour d'appel de Nancy a partiellement confirmé, le 29 mai, le jugement par lequel le tribunal de cette ville avait condamné M. Claude Biwer, sénateur (UC-UDF) de la Meuse (cette *Chronique*, n° 122, p. 214), pour irrégularités administratives, mais non son inéligibilité pour cinq ans (*BQ*, 30-5).

Le tribunal correctionnel de Marseille a condamné à une amende de 5 000 euros M. Jacques Peyrat, sénateur UMP des Alpes-Maritimes, pour injures publiques à l'égard de son ancien directeur de cabinet à la mairie de Nice (*BQ*, 9-6).

M. Jacques Machas, sénateur (s) de Seine-Saint-Denis, a été condamné le 26 juin à 4 mois de prison avec sursis et 35 000 euros de dommages et intérêts pour agression sexuelle sur une ancienne employée municipale de Neuilly-sur-Marne dont il est maire (*Le Monde*, 28-6).

IRRECEVABILITÉ FINANCIÈRE

– *Bibliographie*. Rapport Arthuis, *Bilan de l'application de l'article 40 C depuis le 1^{er} juillet 2007*, S., n° 401, 2008; D. Migaud et J. Arthuis, « Réforme de la Constitution: supprimons l'article 40 », *Le Monde*, 17-5.

LIBERTÉS PUBLIQUES

– *Bibliographie. Mélanges en l'honneur de Slobodan Milacic. Démocratie et Liberté: tension, dialogue, confrontation*, Bruxelles, Bruylant, 2008; F. Delpérée, «Le choc des libertés», *ibid.*, p. 55; A.-M. Le Pourhiet, «Les minorités en droit constitutionnel français», *ibid.*, p. 141; P. Sadran, «L'électeur, le citoyen et la société des individus. Quelle place pour le débat participatif dans la refondation démocratique?», *ibid.*, p. 945; Halde, *Rapport annuel 2007*, La Documentation française, 2008; J. Pralus-Dupuy, «L'applicabilité de l'article 6 CEDH aux contentieux disciplinaires: état des lieux», *RFDA*, 2008, p. 317; O. Le Bot, «Le respect de la vie privée comme liberté fondamentale», *ibid.*, p. 328; P. Delvolvé, «Contrats publics et sécurité juridique», *EDCE*, n° 59, La Documentation française, 2008, p. 329.

– *Conformité de la loi relative aux organismes génétiquement modifiés*. À l'issue de sa déclaration de conformité par le Conseil constitutionnel (564 DC), la loi 2008-595 du 25 juin a été promulguée (*JO*, 26-6). Indépendamment de la procédure (v. *Bicamérisme*), cette décision est riche d'enseignements en ce qu'elle consacre la pleine valeur constitutionnelle de la Charte de l'environnement, qu'il s'agisse du principe de précaution (art. 5) ou de celui d'information du public (art. 7).

– *Droit au logement opposable*. Le décret 2008-567 du 18 juin précise la composition du comité de suivi de la mise en œuvre dudit droit (*JO*, 19-6). Le TA de Paris, statuant en référé le 20 mai, s'est prononcé en ce sens à l'en-

contre d'une décision de la préfecture de Paris (*Le Figaro*, 21-5) (cette *Chronique*, n° 122, p. 215).

– *Droit d'asile*. Un arrêté de la ministre de l'Intérieur et du ministre de l'Immigration du 3 juin porte, pour une période d'un an, expérimentation de la régionalisation de l'admission au séjour des demandeurs dans la région Lorraine (*JO*, 11-6).

– *Lutte contre les discriminations*. Une loi 2008-496 du 27 mai porte diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans ce domaine: égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique (directive communautaire du 29 juin 2000); égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelle (directives communautaires des 23 septembre 2002 et 5 juillet 2006), entre autres (*JO*, 28-5).

– *Rétention de sûreté*. Le Premier président Lamanda a rendu au chef de l'État, le 4 juin, un rapport en vue de diminuer les risques de récurrence des criminels dangereux (*Le Figaro*, 6-6) (cette *Chronique*, n° 126, p. 190).

V. Conseil constitutionnel. Loi.

LOI

– *Bibliographie*. R. Denoix de Saint Marc, *Histoire de la loi*, Éditions Privat, 2008.

– *Incompétence négative*. Sur ce fondement, le Conseil constitutionnel (564 DC) a censuré l'article 11 de la loi déferée relative aux OGM. En ren-

voyant, de manière générale, au pouvoir réglementaire le soin de fixer la liste des informations mises à la disposition du public par un exploitant, le législateur a méconnu l'étendue de sa compétence (cons. 56) (art. 34 C, rédaction de la LC du 1^{er} mars 2005) (cette *Chronique*, n° 114, p. 180). Ce dernier doit, à cet égard, rappeler le Conseil, « prémunir les sujets du droit contre une interprétation contraire à la Constitution ou contre le risque d'arbitraire, sans reporter sur des autorités administratives ou juridictionnelles le soin de fixer des règles dont la détermination n'a été confiée par la Constitution qu'à la loi » (cons. 25).

192

– *Transposition de directives communautaires*. À propos de l'examen de la loi relative aux OGM, le Conseil a rappelé, en l'occurrence, les deux limites apportées à son contrôle (cons. 42), suivant sa décision de principe « Droit d'auteur » du 27 juillet 2006 (cette *Chronique*, n° 120, p. 175). Après examen, le Conseil a jugé qu'aucune des dispositions législatives contestées n'était « pas manifestement incompatible » avec la directive visée, selon sa démarche (30 novembre 2006, *Loi sur l'énergie*) (cette *Chronique*, n° 121, p. 145). Par suite, l'exigence constitutionnelle de transposition (art. 88-1 C) a été respectée. Cependant, le Conseil a différé les effets de cette déclaration d'inconstitutionnalité (v. *Conseil constitutionnel*).

LOI DE FINANCES

– *Bibliographie. Conduite et résultats du contrôle budgétaire au service d'une meilleure gestion des comptes publics*, Les Rapports du Sénat, commission des finances, n° 366.

– *Loi de règlement*. À l'exemple du Sénat, l'an dernier, l'Assemblée nationale a examiné, selon une procédure de commissions élargies à l'ensemble des députés, le projet des comptes de 2007, à compter du 11 juin, portant sur diverses missions (*JO*, 7-6).

V. *Conseil constitutionnel. Parlement*.

MAJORITÉ

– *Divisions*. Le texte de la CMP sur les organismes génétiquement modifiés (cette *Chronique*, n° 126, p. 204) a été adopté, le 20 mai, par 289 voix contre 221, 273 députés UMP votant pour, 11 contre et 19 s'abstenant, et 16 Nouveau Centre votant pour, 4 s'abstenant (v. *Question préalable*).

– *Réunion à l'Élysée*. Les petits déjeuners de la majorité, organisés traditionnellement le mardi à Matignon et réunissant les présidents des groupes et les dirigeants des partis, auront lieu désormais à l'Élysée, au moins pour « les prochaines semaines » (*BQ*, 20-5).

MINISTRES

– *Conflit d'intérêts*: bis repetita? Mme Ockrent, compagne de M. Kouchner, a été nommée au conseil d'administration de Radio France internationale, par un décret du 27 juin (*JO*, 28-6, @ 100) (cette *Chronique*, n° 126, p. 205).

– *Protection*. Le chef de l'État est intervenu, en conseil des ministres, le 4 juin, pour dénoncer « le lynchage » dont Mme Rachida Dati serait victime. L'opposition, ou une partie de la majorité, était visée (*Le Figaro*, 5-6).

– *Solidarité*. Avec une belle audace à l'égard du chef de l'État, M. Kouchner a jugé qu'il avait été « maladroït » lors de son voyage à Tunis, à propos du jugement porté sur « l'espace des libertés », le 7 mai (*Le Figaro*, 8-5); de la même façon que M. Jouyet, s'agissant de la nomination du futur président de France Télévisions par le pouvoir exécutif, le 26 juin (*Le Monde*, 28-6). Le jugement du TGI de Lille annulant le mariage civil d'un couple musulman, pour erreur sur les « qualités essentielles » (non-virginité) (art. 180 du code civil), a opposé Mme Dati et Mmes Fadela et Létard (*Le Figaro*, 31-5). À la demande du chef de l'État, la garde des Sceaux a changé d'attitude en demandant au parquet de faire appel (*op. cit.*, 3-6). Mme Boutin a fait part de sa « stupéfaction », le 27 juin, après les déclarations de Mme Morano relatives aux mères porteuses (*Le Figaro*, 28/29-6).

V. *Gouvernement. Premier ministre. Président de la République.*

PARLEMENT

– *Bibliographie*. Ph. Séguin, « Du contrôle parlementaire », *Le Monde*, 28-5.

– *Certification des comptes 2007*. La Cour des comptes a levé, le 21 mai, sa réserve après modification des référentiels comptables des assemblées (*L'Hémicycle*, 28-5) (cette *Chronique*, n° 123, p. 153).

PARLEMENTAIRES EN MISSION

– *Nominations*. Deux députés ont été chargés d'une telle mission: M. Loos (Bas-Rhin) (UMP) auprès du secrétaire d'État à l'Industrie et à la Consomma-

tion (décret du 16 juin) (*JO*, 17-6) et, fait digne de mention, M. Warsmann, président de la commission des lois (Ardennes) (UMP), chez le Premier ministre (décret du 30 juin) (*JO*, 1^{er}-7). M. Guené, sénateur de Haute-Marne (UMP) a été désigné à l'Agriculture (décret du 24 juin) (*ibid.*, 25-6).

PARTIS POLITIQUES

– *Financement*. Le décret 2008-465 du 15 mai (*JO*, 20-5) fixe à 74 818 078,89 euros le montant de l'aide publique pour 2008 (en légère augmentation) (cette *Chronique*, n° 122, p. 220) en application de la loi 88-227 du 11 mars 1988. Cinq formations (d'outre-mer) n'ayant pas satisfait à leurs obligations comptables en sont privées. La 1^{re} fraction est attribuée aux 14 partis qui, ayant présenté des candidats dans 50 circonscriptions métropolitaines, y ont obtenu au moins 1 % des suffrages exprimés (condition introduite par la loi 2003-327 du 11 avril 2003) (cette *Chronique*, n° 106, p. 192), alors qu'il y en avait 31 dans la précédente législature, ainsi qu'à 31 partis outre-mer, contre 20 précédemment. La 2^e fraction est répartie entre 21 partis représentés au Parlement, contre 20 l'an dernier: les 18 députés et les 5 sénateurs du Nouveau Centre se sont rattachés au Fetia Api en vertu de l'accord conclu avec ce parti polynésien (n'étant pas éligible à la 1^{re} fraction, le Nouveau Centre n'aurait pu autrement prétendre à la seconde) (cette *Chronique*, n° 125, p. 178); à ce propos, le président de la CNCCFP a indiqué que le Fetia Api, qui avait recueilli 512 voix aux élections législatives, touchera plus de 1 million d'euros.

V. *Président de la République. Transparence.*

POUVOIR RÉGLEMENTAIRE

– *Délégation*. Au terme d'une marche classique, le Conseil constitutionnel a procédé, le 7 mai (2008-210 L), au déclassement de certaines dispositions du code de la route, concernant l'autorité administrative de l'État auprès de laquelle doivent être faites diverses oppositions au transfert du certificat d'immatriculation, notamment (JO, 22-5).

V. Loi.

194 PREMIER MINISTRE

– *Bibliographie*. J. Massot, « Faut-il encore un Premier ministre ? », *LPA*, 22-5; B. Jeudy, « François Fillon continue de tracer sa route », *Le Figaro*, 14/15-6; Sénat, *Services du Premier ministre: l'heure du bilan*, Rapport F. Marc et M. Moreigne, n° 415, 2008.

– *Ambition et solidarité*. « Je n'ai aucun autre horizon que celui d'accomplir les réformes », a déclaré le Premier ministre sur France 2, le 13 juin, « et de mettre mon nom à côté de celui du président de la République sur la transformation la plus profonde que la société française ait connue depuis 25 ans ». Concernant une difficulté avec ce dernier, il a précisé: « Si j'avais un désaccord de fond, j'en tirerais les conséquences » (*Le Figaro*, 13-6) (cette *Chronique*, n° 126, p. 208).

– « *Chef d'orchestre du gouvernement* ». Invité du talk du *Figaro* le 2 juin, au lendemain de la formation du « septuor » (v. *Président de la République*), M. Fillon a estimé: « La partition du gouvernement est écrite par le président de la République. Ma responsabilité,

c'est de faire en sorte que le gouvernement parle, chante d'une même voix... Je suis le chef d'orchestre du gouvernement » (3-6).

– *Utilité*. « C'est utile d'avoir un Premier ministre », a observé le chef de l'État sur RTL, le 27 mai. « On travaille ensemble; on travaille en tandem », a-t-il ajouté.

V. *Droit communautaire et européen. Gouvernement. Ministres. Président de la République*.

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

– *Bibliographie*. « Quand la Cour des comptes entre à l'Élysée », *Le Figaro*, 7/8-6; « Sarkozy, J+364 » (dossier, supplément du *Monde*, 6-5; G. Courtois, « Sarkozy, an 01: le boomerang de la victoire », *RPP*, avril-juin 2008, p. 7; Ph. Gouillaud, « Jacques Chirac invente une vie après l'Élysée », *Le Figaro*, 16-5.

– *Filmographie*. *Un jour, un destin* (à propos de M. Jacques Chirac), France 2, 30 juin.

– *Anciens présidents*. En réponse à M. Dosièrè, député socialiste de l'Aisne, les moyens mis à leur disposition sont précisés, conformément à une décision du Premier ministre, révélée à cette occasion, en date du 8 janvier 1985. À savoir: outre une protection policière, une voiture de fonction avec chauffeur; des locaux dont la maintenance et les charges sont assumées par l'État. Deux personnes y sont affectées; sept collaborateurs permanents sont pris en charge par ce dernier. Les dépenses de personnel sont supportées par les ministères qui mettent à disposition ces collaborateurs. Ces derniers peuvent,

en outre, se voir attribuer, comme les membres des cabinets ministériels, l'indemnité de sujétion particulière (décret 2001-1148 du 5 décembre 2001) (cette *Chronique*, n° 101, p. 139). Les services du Premier ministre prennent en charge le versement de ladite indemnité (soit un montant annuel de 230 000 €), ainsi que des dépenses de fonctionnement (470 000 € par an) (AN, Q, 24-6).

La fondation Chirac-Agir au service de la paix a été lancée, le 9 juin, au musée du quai Branly à Paris, en présence de M. Sarkozy (*Le Figaro*, 10-6) (v. *Conseil constitutionnel*).

– *Anniversaire de l'élection*. Le président Sarkozy a invité, le 6 mai, les membres du gouvernement et leurs conjoints à dîner. Le lendemain, les parlementaires de la majorité l'ont été à leur tour (*Le Figaro*, 7 et 8-5).

– *Arbitrage*. Recevant le rapport de M. Copé sur la réforme de la télévision publique, le 25 juin, le chef de l'État a tranché : « Je veux prendre mes responsabilités. » Il s'est prononcé pour la nomination du président de France Télévisions en conseil des ministres. Il réitéra ses intentions sur France 3, le 30 suivant (*Le Monde*, 27-6 et 2-7).

– *Budget de la présidence*. Le chef de l'État a autorisé la Cour des comptes à contrôler le budget de la présidence (*Le Figaro*, 7/8-6). D'autre part, l'augmentation de 8,4 % des dépenses de l'Élysée en 2007 par rapport à 2006 a pour origine « le triplement de l'activité présidentielle », a déclaré le porte-parole du gouvernement en réponse aux critiques soulevées par cette progression (BQ, 12-6).

M. Dosière, député (s) de l'Aisne ne relâche pas son effort en vue de la transparence financière : les sommes

demeurant disponibles sur la dotation de la présidence, au 16 mai 2007, représentaient les 224/360^e de la dotation, soit 19 776 465 €, selon la réponse du Premier ministre (AN, Q, 3-6).

– *Chef des armées*. « Je ne baisserai pas la garde », a assuré M. Sarkozy, le 27 mai sur RTL. Il s'est déclaré « le garant de l'efficacité de la défense ». Par suite, il a dévoilé, le 17 juin, les conclusions du livre blanc sur la défense. Une importante restructuration des armées s'en suivra (*Le Monde*, 19-6). Le président a mis en cause, le 30 juin sur France 3, la chaîne de commandement à propos de la fusillade survenue la veille à Carcassonne (Aude), un militaire ayant tiré à balles réelles lors d'une journée portes ouvertes. Le chef d'état-major de l'armée de terre, le général Cuhe, devait démissionner le lendemain (*Le Monde*, 2 et 3-7).

– *Collaborateurs*. Jusque-là chargée de mission, Mme Marie-Luce Penchard a été nommée conseillère technique par arrêté du 26 mai (JO, 28-5).

– *Conjointe*. À propos de son statut, Mme Carla Bruni-Sarkozy admet dans un entretien à *Libération* (21/22-6) que « c'est aux Français de décider... En tout cas, du point de vue psychologique, c'est très spécial. Cela signifie que, lorsque l'on épouse quelqu'un on a des devoirs, mais on n'a pas de place pré-cise. Ces devoirs sont-ils simplement les devoirs d'une épouse ? À ce moment-là, on rentre dans un système phallogocritique. La tradition, c'est de représenter les femmes françaises et les hommes français, la France. J'ai juste essayé de m'engouffrer dedans. Je suis une femme moderne, mais les traditions ne sont pas modernes ». Quant aux moyens mis à

sa disposition, elle n'a pas manqué de relever : « J'utilise le secrétariat de mon mari. J'ai un bureau, un lieu dans la partie privée de l'Élysée. Les dames, on les met dans la partie privée. Ce n'est pas une place très claire » (cette *Chronique*, n° 124, p. 193).

– *Conseil de modernisation des politiques publiques*. Sous l'autorité du chef de l'État, une troisième réunion s'est tenue, le 11 juin (*Le Monde*, 12-6) (cette *Chronique*, n° 126, p. 210). Elle a eu pour objet la réforme des services déconcentrés de l'État et des ambassades.

196 Ce conseil a retenu 69 mesures, les dernières des 332 du programme de réforme de l'État (*BQ*, 12-6).

– « *Conseil des ministres bis* » ou *gouvernement bis*? Le président Sarkozy a réuni, le 15 mai, quatre ministres (MM. Bertrand, Darcos, Hortefeux et Woerth) et trois secrétaires d'État (Mme Morano, MM. Chatel et Wauquiez) pour traiter des dossiers politiques sensibles, hors la présence du Premier ministre (*Le Monde*, 22-5), puis, à nouveau, le 22 mai, un des participants précisant que « le président veut rencontrer régulièrement les ministres les plus politiques du gouvernement, les plus sarkozystes également ». Interrogé à ce propos, M. François Fillon a affirmé sur France 2, le 21 mai, qu'il « n'y avait pas de conseil des ministres bis » (*BQ*, 23-5). Le Premier ministre participait en revanche à la réunion consacrée, le 26 mai, au Grand Paris (*Le Figaro*, 27-5).

– *Fête de la musique*. À cette occasion, et pour la première fois (la rupture!) le public a eu libre accès, le 21 juin, à la cour d'honneur du Palais (*Le Figaro*, 18-6).

– *Intervention*. À la veille de la présidence française de l'Union européenne, le président Sarkozy est intervenu sur France 3, le 30 juin, pour en présenter les perspectives. À la fin de l'émission, il a précisé ses positions sur la suppression de la publicité et la nomination du PDG de France Télévisions.

– *Interview*. Interrogé sur RTL, le 27 mai, le président Sarkozy a affirmé à propos du Premier ministre : « On travaille en tandem. » Concernant les réunions des sept ministres à l'Élysée (le « G7 » ou « septuor », selon M. Brice Hortefeux; *Le Figaro*, 2-6), il a répondu : « Le Premier ministre fait un séminaire gouvernemental, réunit tout le gouvernement sans le président de la République? Je ne m'en formalise pas. Il m'arrive de réunir des ministres, c'est ainsi. Mais vous n'arriverez pas à mettre un coin entre M. Fillon et moi. »

– *Président législateur*. Dans une déclaration à la presse retransmise en direct, le 15 mai, le président Sarkozy a annoncé, à la suite de la grève des enseignants : « Le projet que je demande au gouvernement prévoira qu'en cas de grève les professeurs grévistes se feront connaître 48 heures à l'avance » et que l'État remboursera aux communes les frais d'accueil des enfants (*BQ*, 16-5).

– « *Priorité nationale* ». À l'occasion de la commémoration du bicentenaire du corps rectoral, le 2 juin, le président a estimé que l'éducation, de la maternelle à l'université, reste « une priorité nationale » (*Le Figaro*, 3-6).

– *Rupture*. Le président Sarkozy a opéré un revirement, le 7 juin, à propos du Moyen-Orient, en invitant le président syrien Bachar el-Assad à Paris

(*Le Figaro*, 7/8-6). De la même façon, il a annoncé, le 17 juin, le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN (*Le Figaro*, 18-6). À la veille de prendre la présidence de l'Union européenne, le chef de l'État, intervenant sur France 3, a annoncé: « Il faut changer notre façon de construire l'Europe » et souhaité « une Europe du quotidien » (*ibid.*, 1^{er}-7).

V. *Déclarations de gouvernement. Droit communautaire et européen. Gouvernement. Groupes. Majorité. Ministres. Premier ministre.*

QUESTION PRÉALABLE

– *Adoption.* La discussion en deuxième lecture du projet de loi relatif aux organismes génétiquement modifiés a été interrompue à l'Assemblée nationale, le 13 mai, par le vote d'une question préalable décidant qu'il « n'y a pas lieu de délibérer » (p. 2036). Venant immédiatement après le rejet, par 114 voix (112 UMP et 1 Nouveau Centre) contre 85 (75 socialistes et 10 GD&R) de l'exception d'irrecevabilité du groupe socialiste, cette question préalable, déposée par le groupe de la Gauche démocratique et républicaine et défendue par M. André Chassaigne (Puy-de-Dôme), a été adoptée par 136 voix (118 s et 18 GD&R) contre 135 (130 UMP et 5 NC, 1 UMP et 1 NC s'abstenant et le président de l'Assemblée, M. Bernard Accoyer, n'ayant pas pris part au vote). C'est, semble-t-il, la première fois qu'une question préalable est adoptée, et ce dans des conditions comparables au vote de l'exception d'irrecevabilité contre le PACS, lorsque la majorité d'alors s'était laissée surprendre, le 9 octobre 1998 (cette *Chronique*, n° 89, p. 187); cette fois, la

victoire momentanée de l'opposition s'explique par un certain malaise de la majorité à l'égard du projet.

V. *Bicamérisme. Majorité.*

RÉFÉRENDUM

– *Motion référendaire.* En application de l'article 122 RAN (cette *Chronique*, n° 126, p. 215), le groupe socialiste a déposé, le 20 mai, une motion tendant à proposer de soumettre au référendum le projet en discussion concernant les OGM. La motion a été rejetée par 317 voix (UMP et Nouveau Centre) contre 213.

197

V. *Question préalable.*

RÉPUBLIQUE

– *Bibliographie.* *L'Identité nationale, Cahier français*, n° 342, La Documentation française, 2008; J. Gicquel, « Sur la citoyenneté. Du bon usage du mimétisme », *Mélanges Slobodan Milacic*, *op. cit.*, p. 843.

– *Langue.* De manière exceptionnelle, l'Académie française s'est adressée, le 16 juin, au chef de l'État, son « protecteur », en s'inquiétant de la place accordée aux « langues régionales » qui « appartiennent au patrimoine » de la République, selon le projet de révision adopté, en première lecture, par l'Assemblée nationale. Il s'agit d'une « atteinte à l'identité nationale ». L'Académie a demandé, en conséquence, le retrait de cet amendement (*Le Figaro*, 17-6).

– *Rupture.* Pour la première fois, l'anniversaire de la capitulation allemande, le 8 mai 1945, n'a pas donné lieu à un défilé militaire sur les Champs-Élysées.

Le président Sarkozy s'est rendu sur la plage d'Ouistreham (Calvados) pour honorer l'événement. Il avait préalablement déposé une gerbe devant la statue du général de Gaulle à Paris (*Le Figaro*, 9-5).

V. *Président de la République.*

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

– *Bibliographie.* «Du nouveau dans la Constitution ? Commentaire article par article du projet de loi constitutionnelle de modernisation des institutions de la V^e République», *LPA*, n^o spécial, 14-5; «Après le comité Balladur. Réviser la Constitution en 2008 ?», *RFDC*, hors série, 2008; D.G. Lavroff, «De l'abus des réformes : réflexions sur le révisionnisme constitutionnel», *ibid.*, p. 55.

198

– *Première lecture de la révision.* L'Assemblée nationale a adopté l'ensemble du projet de LC de modernisation des institutions de la V^e République, le 3 juin, par 315 voix contre 231. Ont voté pour 295 UMP sur 317, 13 contre, 5 abstentions, le président Accoyer ne prenant pas part au vote; 17 Nouveau Centre, 6 s'abstenant, et 2 NI. Ont voté contre 190 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche, 1 pour (avant rectification de vote) et 10 abstentions; les 24 membres du groupe GD&R et 4 NI, 2 s'abstenant.

Le Sénat a adopté l'ensemble du projet de LC, le 24 juin, par 166 voix contre 123. Ont voté pour 155 UMP et 2 contre; 8 Rassemblement démocratique et européen, 9 s'abstenant; 3 NI. Ont voté contre les 95 socialistes et les 23 membres du groupe communiste, républicain et citoyen, ainsi que 3 NI; les 30 sénateurs de l'Union centriste-UDF s'abstenant.

SÉANCE

– *Incident électronique.* Le rejet, la veille, des amendements de suppression de l'article 32 du projet de loi de modernisation de l'économie a été mis en cause, le 10 juin (p. 3189), par le groupe socialiste et celui de la gauche démocrate et républicaine dont les délégations de vote n'ont pas été activées lors du scrutin public. Le président de séance a indiqué qu'un problème informatique s'était posé pour les votes de la séance de l'après-midi, mais que les délégations de vote, qui doivent être déposées avant chaque séance, n'avaient pas été enregistrées pour la séance de nuit par les groupes concernés.

– *Langue française.* Au cours du débat suivant la déclaration du gouvernement sur les langues régionales, le 7 mai, le président a rappelé à M. Daniel Mach, député UMP des Pyrénées-Orientales, qui avait terminé son intervention en catalan, qu'il «est interdit de s'exprimer dans l'hémicycle dans une langue autre que la langue française» et le passage incriminé ne figure pas dans le compte rendu (p. 1970).

SÉNAT

– *Bibliographie.* Sénat, *Recueil des analyses, des discussions législatives et des scrutins publics 2007-2008 I*, 2008; P. Roger, «Sénat. Les zones d'ombre d'une institution contestée», *Le Monde*, 28-6.

– *Collèges électoraux.* Le décret 2008-494 du 26 mai portant convocation de ceux-ci, le 21 septembre 2008, afin de procéder au dernier renouvellement triennal de la Haute Assemblée (cette *Chronique*, n^o 108, p. 195). Il s'agit

de la série A: Ain à Indre, Guyane, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Wallis-et-Futuna. Par suite, les conseillers municipaux ont été convoqués, dès le 27 juin, afin de désigner leurs délégués et suppléants (*JO*, 27-5). Le décret 2008-501 du 28 mai porte, à son tour, convocation de collège pour l'élection des sénateurs représentant les Français de l'étranger (*JO*, 29-5).

– *Règlement budgétaire et comptable.* Un nouveau règlement a été adopté. Dans cet ordre d'idées, les grandes orientations budgétaires pour 2009 ont fait l'objet, pour la première fois, d'un débat, à l'occasion de la réunion du bureau de Sénat, le 13 mai (*InfoSénat*, n°1006, p. 27).

V. *Bicamérisme. Commissions. Parlement. Parlementaires en mission.*

SESSION EXTRAORDINAIRE

– *Convocation.* Le décret du 21 juin ouvre ladite session à la date du 1^{er} juillet,

selon la pratique observée depuis 2002 (cette *Chronique*, n°123, p. 201). Outre l'examen et la poursuite de l'examen de textes de loi, l'ordre du jour comprend le débat d'orientation budgétaire (DOB) et une séance de questions orales sans débat au Sénat (*JO*, 25-6).

V. *Assemblée nationale. Révision de la Constitution. Sénat.*

TRANSPARENCE

– *Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques.* La CNCCFP a présenté, le 24 juin, son rapport pour 2007, qui précise le coût des élections:

- élection présidentielle: 205 millions d'euros, dont 44 millions de remboursement aux 12 candidats (lesquels ont dépensé 76,8 millions);
- élections législatives: 148 millions d'euros, dont 43 millions de remboursement aux candidats (lesquels ont dépensé 79 millions) (*BQ*, 25-6).

V. *Partis politiques.*